

ABONNEMENT.

SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

OU S'ABONNE :

A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 32 ;
 EWIG, r. Amboise-Richel, 9 ;
 BLAVETTE, r. d. Lombards, 23.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

OU S'ABONNE :

A PARIS,
 Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Octobre 1881.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 28 octobre.

M. Guichard, président d'âge, est au fauteuil. Il fait une petite allocution sur le triomphe des réformes par le régime républicain.

Incident. — Au moment où l'on va procéder au vote pour la nomination du bureau provisoire, M. Louis Blanc demande la parole.

Le président refuse la parole à M. Louis Blanc.

Pendant près d'un quart d'heure, MM. Clémenceau, de Lanessan, de Douville-Maillefeu interpellent le président, qui agite la sonnette et ne peut parvenir à obtenir le calme.

Enfin, malgré l'opposition d'un huissier, M. de Douville-Maillefeu parvient jusqu'à la tribune ; mais ses vociférations se perdent dans le bruit.

Après de vains efforts pour se faire entendre, M. de Douville-Maillefeu descend de la tribune.

L'extrême gauche avait l'intention de demander que l'on gardât comme bureau provisoire le bureau d'âge jusqu'à la constitution définitive de la Chambre.

A deux heures et demie, les urnes sont apportées à la tribune et le défilé des députés commence pour l'élection du bureau provisoire.

Avant la proclamation du résultat du scrutin, le président donne lecture d'un télégramme annonçant la prise de Kairouan. Cette déclaration est accueillie par les rires ironiques de la droite et le silence glacial du reste de la Chambre.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Volants, 364. M. Gambetta, 317 ; M. Brisson, 29 ; bulletins nuls, 14.

M. Gambetta est proclamé président provisoire de la Chambre.

Toute l'extrême gauche, une partie de la droite légitimiste et du groupe de l'appel au peuple se sont abstenus de prendre part au vote.

Le scrutin des vice-présidents donne 330 voix à M. Brisson. M. Philippoteaux réunit 164 voix, M. Floquet 120, et M. Devès 45.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Floquet déclinant toute candidature à la vice-présidence.

Les trois derniers candidats n'ayant pas réuni la majorité absolue, on procède à un second tour de scrutin.

Un incident drôlatique a égayé l'inauguration de la législature. Un des nouveaux députés de la gauche est venu au Palais-Bourbon monté sur un vélocipède et a demandé qu'un local lui soit assigné pour recevoir son véhicule.

Chronique générale.

M. GAMBETTA EN NORMANDIE.

M. Gambetta, en quittant Le Havre, s'est rendu à Lillebonne, à Bolbec, à Quillebeuf, à Pont-Audemer. Partout il a parlé, partout il a essayé de jouer à l'homme d'affaires. Ses connaissances économiques sont aussi sérieuses que son instruction géographique ; de même qu'il voit les ports allemands « en face » du Havre, de même il aperçoit dans les pilotes une « source de revenus considérables », et il s'imagine que notre marine ruinée, que notre industrie en souffrance, que notre agriculture épuisée par la concurrence déloyalement protégée, retrouveront la « restauration de la fortune passée », parce qu'on aura jeté un peu de champagne dans la Seine.

M. Gambetta prétend avoir « l'orgueil des grandes choses et la passion des petits intérêts ». Les « grandes choses » ne sont pas réalisées, mais les petits intérêts ont, à un taux usuraire, récompensé la passion du chef opportuniste.

La question sociale ne sera pas résolue parce que M. Gambetta a prononcé quelques phrases, d'ailleurs peu démocratiques, sur les travailleurs et les « classes supérieures ».

L'allusion aux « orages, aux averses d'injures et d'outrages », prouve que les blessures du scrutin ne sont pas cicatrisées. Comme fiche de consolation, dans ce jeu qui ressemble peu au whist, car il n'est pas silencieux, le blackboulé de Charonne attend les « sourires de la faveur ».

Un mot résume très-bien les discours divers prononcés en Normandie. Ce mot, M. Gambetta l'a dit avec une sincérité que M. Prudhomme lui aurait enviée : « La République n'est le bien de personne ».

Autrefois, dans les lycées français, les élèves penchés sur leurs pupitres s'occupaient à ciselier amoureusement ou tout au moins à cheville tant bien que mal quelque pièce de vers latins qui, sans doute, ne rappelaient que de fort loin les *Georgiques*, mais qui, tout au moins, avaient le mérite d'apprendre aux élèves la prosodie et la cadence du vers. En ce temps-là les élèves usaient leurs dictionnaires en étude et leurs souliers en récréation. On travaillait en classe, on jouait dans les cours. Il paraît que cela donnait aux colléges français un air de couvent et de caserne. C'est M. Ferry qui l'a dit.

Aujourd'hui on a changé cela. En étude, on « bache » des lettres aux journaux ou l'on signe des pétitions aux ministres.

En récréation, on cause du grand ministre et des bienfaits de la République, sujets inépuisables ! En un mot, on ne travaille plus et on ne joue plus. La parole ministérielle a fait exulter tous les cancrenards politiques de tous les colléges de France, on l'a recueillie et l'on sait au besoin s'en servir.

Voilà les élèves du lycée de Montpellier qui écrivent au *Petit Méridional* pour se plaindre d'être dérangés de leurs travaux tous les dimanches matin par la grosse cloche d'une église qui se trouve auprès. Le

battant de cette cloche a l'impudence de frapper sur l'airain 4, 5, 6 coups ! oh ! ..

Cet infâme carillon, qui leur rappelle d'une façon odieuse le vieux monastère, les gêne lorsqu'ils sont occupés à déguster la prose suave des circulaires de M. Ferry. Ah ! les pauvres élèves ! Cette cloche les empêchera d'arriver au baccalauréat, c'est certain, à moins que ce ne soit ce qu'on appelle au collége la « fièvre pigrifine » ; mais qu'importe !

Ces jeunes élèves méritent toute la commisération du grand maître. Allons, allons, M. Ferry, faites taire cette cloche, il y va de votre honneur, ou tout au moins donnez à ces jeunes cancrenards qui passent leurs études à compter les coups de cloche un premier prix de statistique !

On sait que les républicains prétendent que l'instruction est gratuite. Or le journal républicain *Le Temps* nous avoue lui-même que la somme de 420 millions mise avant les vacances à la disposition du ministre pour la caisse des écoles ne suffira pas et qu'il va encore demander d'autres millions. On le voit, si l'instruction est gratuite en principe, elle ne l'est guère en réalité. Tous ces millions, qui les paye ? Les contribuables. La vérité est que l'instruction n'a jamais coûté si cher que depuis qu'elle est gratuite.

L'EXPÉDITION DE TUNISIE.

M. Lefauré est arrivé à Paris de retour de Tunisie où il a recueilli les renseignements les plus précis sur les fautes commises par le ministère de la guerre et sur l'état de nos troupes expéditionnaires : c'est M. Lefauré qui interpellera le gouvernement.

Nous croyons donc devoir reproduire la fin de la dernière lettre de Tunis du député républicain. La voici :

« Enfin, il faut bien le dire, il y a une seconde cause qui a empêché l'armée de Tunisie d'être complètement pourvue.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

IV

ARRESTATION

A la vue de son compas, qui lui était ainsi rapporté, par une pareille main, Jean resta d'abord frappé de surprise.

— Vous ne pouvez nier qu'il vous appartienne, ajouta le substitut, car y voici votre nom gravé.

— Sans doute, répondit-il, c'est mon compas d'honneur.

Et sans qu'il comprît encore le but où tendaient toutes ces questions, sa voix cependant s'altéra.

Une rumeur courut au dehors parmi la foule contenue au large, mais où chacun se haussait sur la pointe des pieds, le corps en avant, l'oreille tendue, les yeux grands ouverts.

Les trois magistrats avaient échangé un regard.

— Jean ! — s'écria le maire comme écartant un

soupçon auquel il se refusait de croire. — Jean, n'est-ce pas qu'on vous l'avait dérobé cet outil ?

— Non, répliqua-t-il loyalement, c'est moi-même qui l'ai oublié hier soir chez Anselme.

— Chez Anselme ! reprit vivement le substitut, vous avouez donc y être allé cette nuit ?

— Pourquoi m'en défendrais-je, fit Michaud, puisque c'est la vérité ?

— Il avoue ! s'écrièrent de la rue quelques voix. Et d'autres, mais sourdement encore, ajoutèrent :

— Assassin ! c'est l'assassin !

Les gendarmes imposèrent silence, et de nouveau les assistants se virent refoulés plus loin.

Jean Michaud avait entendu. Il protesta par ce cri spontané :

— Quoi ! l'on m'accuse !... Oh ! mais je suis connu pour un honnête homme ! Il faut des preuves !

— C'est avec ce compas, interrompit le magistrat, que la victime a été frappée.

Jean se recula comme à la vue d'un précipice qui se fût creusé sous ses pas. Un pressentiment venait de lui traverser le cœur que toute sa prospérité s'écroulait sans retour.

Cependant il reprit son empire sur lui-même, et, clairement, avec l'accent de la sincérité, devant parfois les questions, il dit la cause de sa présence chez Anselme, ce qui s'y était passé

jusqu'à son départ, tout ce que nous venons de raconter au lecteur.

Le greffier, à qui l'on venait d'apporter une table, écrivait ; le silence était devenu si profond que, dans les intervalles des réponses, on entendait sa plume crier sur le papier.

En l'absence du juge spécial, qu'une grave indisposition avait retenu, le substitut continuait d'ébaucher l'instruction, s'efforçant de prendre en défaut celui qui en était l'objet.

— Mais, dit enfin Jean, je ne lui en voulais pas, moi, à ce pauvre Anselme ! Je ne lui devais pas d'argent... Pourquoi l'aurais-je tué ?

La réplique arriva d'une bouche inattendue, celle de la Simonne qui, blottie dans un coin de l'atelier, avait assisté de tout près aux moindres détails de cette scène.

— Mon bon juge, dit-elle en s'avançant, je demande à faire une révélation.

Et sitôt qu'elle y fut autorisée :

— Tout à l'heure, s'expliqua la vieille, comme je venais de lui apprendre qu'Anselme était bien mort, ce dont il doutait peut-être, Jean Michaud n'a pas pu retenir un premier mouvement de joie. Il s'est écrié : J'hérite !

Quelques curieux avaient trouvé moyen de se rapprocher. Ils répétèrent ce mot qui circula parmi la foule avec toutes sortes de malveillants commentaires. On entendit même cette goguenar-

dise populaire :

— Te v'la collé, mon bonhomme ! Et ce furent des rires insultants.

— Ah ! mère Simonne, que Dieu vous pardonne ! murmura Madeleine.

Tout d'abord elle s'était tenue auprès de son mari avec les enfants. Puis, sur un signe du substitut, le maire les avait doucement entraînés à s'éloigner quelque peu.

Pendant ce temps, les magistrats se concertaient. Une perquisition devenait nécessaire ; elle fut ordonnée.

Michaud eut comme une velléité de résistance.

— Si vous êtes innocent, pourquoi redouter la lumière ? lui dit le juge de paix qui, le connaissant, tenait encore bon pour lui. On ne trouvera rien, je l'espère, qui puisse aggraver votre situation...

Jean l'interrompit par un cri de douleur et d'effroi. Il venait de se rappeler ses vêtements ensanglantés la veille au soir, en travaillant chez Anselme.

On ne tarda pas à les trouver, à les apporter. Malgré l'explication de Michaud, c'était un témoignage accablant contre lui.

Ah ! Barnabé l'avait bien pressenti, les envieux, les jaloux n'attendaient que l'occasion de prendre enfin leur revanche.

Dans la rue, ce fut une clameur de joie, de victoire.

La reproduction est autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

» A-t-on jamais su ce que l'on voulait faire ici ?

» Chose étrange ! pour défendre le ministère de la guerre — et ce n'est pas mon rôle — la thèse la plus favorable serait évidemment de soutenir qu'il a manqué de prévoyance.

» S'il en était autrement, en effet, si l'on avait dit « Kroumirs » alors que l'on pensait « Kérouan », si on nous avait parlé du mois de juillet comme du terme fatal de l'expédition, alors que l'on rêvait une occupation déterminée, oh ! alors, il n'y aurait pas de responsabilité assez rigoureuse.

» Non, en vérité, cela est triste, mais l'avocat du ministère — l'avocat du ministre de la guerre en particulier — n'aura qu'une chance de salut, qu'un thème à aborder : il devra plaider l'imprévoyance.

» C'est bien le mot qui convient en effet !

» Imprévoyance comme jamais on n'en a vu en France.

» On part au hasard.

» La marine s'aperçoit qu'elle n'a pas même de chalands pour débarquer les troupes.

» La guerre ne passe aucun traité spécial avec la Compagnie transatlantique, si bien, — le fait est bon à noter — que l'Etat paye 90 fr. pour le transport d'un cheval, tandis que ce transport coûte 80 fr. à un particulier. La guerre acquitte un droit de 31 fr. par tonne, à charge pour Tunis de Marseille, alors que le négociant en est quitte pour 24 fr.

» Et depuis six mois les navires de la Compagnie sont bondés de la cale à la dunette.

» Calculez la dépense.

» Le bateau la *Ville-de-Barcelone* — sur lequel je suis venu — avait un chargement militaire qui coûtait 18,000 fr. de droits !

» Aucun préparatif n'était fait, aucune carte n'était prête.

» On envoie des officiers lever les environs de Bizerte, et, dans une maison de Tunis, le travail fait, nous avons trouvé une carte au 1/20,000 excellente, admirable de précision, qui date d'un an.

» On demande l'établissement central d'un dépôt de médicaments ? De Paris on refuse, et l'on a raison, puisque l'on ne sait pas si l'on ne va pas revenir le lendemain.

» Et ce croisement inouï, insensé, de troupes qui reviennent en France, alors que d'autres arrivent !

» Et ces ordres, et ces contre-ordres !

» Cette expédition qui se termine au moment où elle commence, ou qui commence au moment où elle se termine !

» Non, il vaut mieux ne pas insister, ceci est trop triste, trop lugubre.

» On pourra plaider les circonstances atténuantes, je suis le premier à les indiquer ; mais plaider « non coupable », c'est impossible. »

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Le ministre de la marine a reçu de l'amiral Conrad la dépêche suivante :

L'interrogatoire était terminé.

Le substitut remplit les blancs d'un imprimé qu'il remit au brigadier de gendarmerie, puis il s'éloigna, suivi du juge de paix et du maire.

Celui-ci, après quelques mots échangés à voix basse, emmenait avec lui l'un des gendarmes.

Les autres continuaient à maintenir au dehors les gens du bourg.

Le brigadier seul restait dans l'atelier.

Michaud s'était affaissé sur un escabeau, les bras à l'abandon, la tête courbée, dans l'attitude de la consternation, de la stupeur.

Sa femme put enfin se rapprocher de lui. Elle vint le baiser au front, l'enveloppa dans ses bras.

— Jean ! mon pauvre Jean ! du courage !

Et les enfants, les lèvres sur ses mains, lui répétaient ce mot parti du cœur.

Mais lui, sourd à toutes consolations, insensible à toutes ces caresses :

— Assassin ! répétait-il d'une voix navrée, ils croient que je suis un assassin !

— Nous ne le croyons pas, nous ! s'écria Madeleine. Est-ce qu'il est possible que le père de mes enfants ait commis un crime !

Jean se releva tout droit, étendit ses deux mains au-dessus de Jeannette et de Petit-Pierre, et solennellement, les yeux levés vers le ciel :

— Sur ces deux têtes qui me sont si chères, dit-il, je jure que je ne suis pas coupable !

La Goulette, 28 octobre, 8 h. 10 matin.
Le général Etienne est entré dans Kairouan le 26. Les portes de la ville ont été ouvertes sans conditions. A ce moment, il n'y avait pas encore de nouvelles de la colonne du général en chef.

Les dissidents se sont retirés à 36 kilomètres au sud-ouest de Kairouan.

Le même jour, Kessouf, sur laquelle l'Aspic avait lancé quelques obus, s'est soumise, a livré les otages et les déserteurs, gages de sa soumission.

Ces nouvelles officielles me sont apportées par la *Saône* et la *Sarthe*, qui viennent de mouiller sur rade à la Goulette.

Tunis, 27 octobre, soir.

Un courrier arrivé de Kairouan affirme qu'il n'y a plus un seul Arabe sur la route. Les rebelles, après avoir saccagé Kairouan, se sont réfugiés dans le Djebel-Ousselat et le Djebel-Trozza, montagnes à environ 20 kilomètres de Kairouan, couvertes de forêts et de broussailles, avec de l'eau excellente en très-grande quantité. Quelques-uns se sont avancés jusqu'à Sbitla, où l'eau est abondante.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 octobre.

La Bourse est très-ferme, dès l'ouverture on constate une amélioration qui s'accroît à la fin de la séance.

Le 3 0/0 va de 84.05 à 84.35 et le 5 0/0 de 116.50 à 116.60.

Sur les Messageries Fluviales, les ordres d'achats sont très-suivis à 289.25.

Le Crédit Foncier a touché le cours de 1,665 et 1,670 pour finir la journée à 1,675.

La Compagnie Foncière de France a été assez ferme, cette valeur est de plus en plus appréciée par les capitalistes, on demande les actions à 600.

La Banque Transatlantique, appelée par ses affaires à participer au mouvement commercial de notre pays, acquerra certainement une grande plus-value en peu de temps, aussi on cote 645 avec tendance ferme.

La Banque Nationale est à 670, on fera bien de profiter des cours actuels pour mettre cette valeur en portefeuille.

On cote 810 sur le Crédit Général Français, le mois prochain il sera distribué un acompte de 35 francs par action libérée.

La Banque de Prêts est ferme à 605.

On cote 1,002.50 sur la Société Française Financière ; cette valeur obtient chaque jour la faveur des capitaux de placement.

Notons la bonne tenue des actions Malétra, il est certain que le revenu actuellement de 7 0/0 deviendra encore plus important à la fin de l'année.

La Société Générale de Fournitures Militaires qui vient de détacher un coupon de 25 fr., va promptement le regagner, le moment est propice pour acheter.

Le marché sur les actions et les obligations d'Alais au Rhône demeure très-suivi, on cote 500 sur les premières et 315 sur les secondes.

Bonne tenue de la Société Générale de Laiterie à 660.

Signalons à l'épargne soucieuse de ses intérêts, comme placement de tout repos, les obligations de l'Hypothèque Foncière, les titres sont de 500 fr. et rapportent 5 0/0.

Chronique militaire.

CLASSE DE 1880.

Une circulaire ministérielle indique la

— Est-ce que j'avais besoin de ton serment ! répondit-elle avec un élan de foi, de passion généreuse. Est-ce que je ne te connais pas depuis mon enfance ! Est-ce que tu n'es pas l'honnête homme dont je suis fière et que j'aime !

Et toute la famille se réunit dans un même embrassement.

Une larme roulait sur la moustache grise du brigadier. Il se détourna pour l'essuyer d'un revers de main.

On entendit le bruit d'une voiture qui s'approchait.

Le brigadier se roidit dans l'exécution du devoir ; il s'avança vers l'inculpé commis à sa garde :

— Jean Michaud, lui dit-il, c'est le moment de partir.

Le malheureux se détacha de l'étreinte des siens, et l'œil égaré, ne voulant pas comprendre :

— Partir ! répéta-t-il, mais pourquoi ? où cela partir ?

— Dame ! fit le gendarme en exhibant l'ordre qui lui avait été remis, voici le mandat d'amener... pour la prison de Mirecourt.

— La prison ! s'écrièrent les deux enfants, qui se jetèrent à corps perdu dans les bras de leur père.

Lui aussi, il semblait terrifié, désespéré.

(A suivre.)

taille exigée pour chacun des corps de l'armée dans la répartition des hommes de la classe 1880.

Les modifications concernent spécialement la cavalerie ; les commandants des bureaux de recrutement ont été invités à se conformer strictement à ces prescriptions.

Pour l'infanterie (ligne, zouaves, chasseurs à pied et tirailleurs algériens, et les troupes d'administration), le minimum de taille est de 1 m. 54, aucun maximum n'est fixé. Les hommes les plus aptes au service et à la marche sont dirigés sur les corps combattants de l'infanterie.

Voici les tailles minimum et maximum pour les autres corps :

	Minimum	Maximum
Cuirassiers,	1 m 66	1 m 75
Dragons,	1 60	1 66
Spahis (français),	1 56	1 67
Chasseurs d'Afrique,	1 54	1 62
Chasseurs et hussards,	1 54	1 60
Cavaliers de remonte,	1 54	1 60

Les hommes affectés à l'artillerie seront classés dans la proportion de moitié avec la taille minimum de 1 m. 66 ; des trois dixièmes, de 1 m. 64, et des deux autres dixièmes, avec la taille minimum de 1 m. 60.

Les régiments de pontonniers et les compagnies du train reçoivent des hommes d'une taille minimum de 1 m. 64, et les compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers des hommes d'une taille de 1 m. 54.

Pour le génie et les compagnies d'ouvriers de chemin de fer, le minimum exigé est de 1 m. 66 ; pour les escadrons du train des équipages militaires, de 1 m. 62.

Les hommes exerçant la profession d'armurier, de tailleur, de cordonnier ou de bottier, pourront être reçus à la taille de 1 m. 64 pour les régiments de cuirassiers, 1 m. 62 pour le génie, et 1 m. 58 pour les dragons et les escadrons des équipages militaires.

Les hommes exerçant la profession de sellier et de bourrelier seront, sans condition de taille, affectés à des corps de troupes à cheval.

Ces mêmes corps recevront indistinctement tous les élèves diplômés des écoles vétérinaires.

Les hommes exerçant la profession de maréchal-ferrant seront, sans condition de taille, affectés à des corps de l'artillerie, du génie et du train.

Une tolérance de taille de deux centimètres sera accordée aux jeunes soldats de cette profession qui seront affectés à des régiments de cuirassiers et de dragons.

Le ministre de la guerre vient d'adopter les mesures suivantes au sujet de la tenue des jeunes soldats de la classe 1880 qui va être appelée :

Dans les troupes à pied qui font usage de la capote (infanterie et corps assimilés, génie (hommes à pied) et troupes d'administration, la tunique ne sera pas distribuée aux jeunes soldats à l'époque de l'incorporation de la classe.

Cet effet ne sera mis en service qu'à dater du 2^e trimestre de l'année qui suivra celle de l'arrivée au corps, étant admis que celle-ci a lieu dans le 4^e trimestre de l'année du tirage au sort.

Cette disposition n'est pas applicable aux engagés conditionnels, ni aux engagés volontaires incorporés dans le cours du 2^e trimestre ou du 3^e trimestre de l'année.

La durée légale des effets ne sera pas modifiée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Sous aucun des régimes qui ont précédé celui sous lequel nous avons l'honneur de vivre, nos Ecoles militaires ne se sont fait faute de fronder le gouvernement. Quand Louis-Philippe régnait, quand Napoléon III gouvernait, les dites Ecoles militaires, la Polytechnique surtout, se livrèrent à des manifestations irrévérencieuses sans nombre, plus ou moins agrémentées de chansons dans lesquelles la vieille Muse du corps de garde gaulois s'en donnait à cœur-joie, aux dépens des têtes couronnées et de leurs augustes familles.

Ces incartades ne furent jamais châtiées par des rigueurs bien draconiennes. On dit même que les « tyrans » s'égayaient, dans l'intimité, des rimes, plus grasses que riches,

improvisées sur leur compte par des jeunes gens sortant de boire du punch. Mais en République, c'est une autre paire... d'oreilles. Ces gaudrioles-là sont taxées crimes de lèse-majesté. L'Ecole de Saumur a failli l'aprendre aux dépens de sa propre existence. Quel les noms de la République et salé, dans le et de M. Duhamel se trouvaient associés à diverses fariboles, une partie de la presse républicaine demandait le licenciement et la suppression de cette Ecole « réactionnaire ». Notez que ce refrain criminel n'avait été entendu que par trois patriotes saumurois, lesquels se promenaient passés minuit.

Dernier écho de l'incident de Saumur : Le sous-lieutenant élève puni par le général de Galliffet de soixante jours de prison, est M. Bonjean, sujet belge, naturalisé français et engagé après sa naturalisation.

Nous lisons dans le *Drapeau Tricolore* d'hier :

« INCIDENT DE SAUMUR. — Le conseil des ministres tenu le 25 octobre s'est occupé de l'incident de Saumur. Mais la lumière n'est pas encore faite sur cette affaire, le conseil a ajourné sa décision après un supplément d'enquête.

La nouvelle que l'officier qui s'est déclaré aurait été puni de soixante jours de prison est confirmée par la *Liberté*. Le général Farre ne se trouve pas satisfait par cette mesure si sévère, il a ordonné de tout faire pour découvrir les autres officiers auteurs de cette escapade nocturne, que les journaux appellent des manifestants ; voilà de bien gros mots pour une petite affaire.

» Généralement on pense que le conseil des ministres ferait mieux de s'occuper de nous tirer de la pénible situation dans laquelle il nous a mis en Tunisie. L'opinion est plus vivement émue par les faits qui lui sont signalés en Afrique que par le récit d'une escapade de sous-lieutenants de vingt ans.

» Qu'on mette ces sous-lieutenants aux arrêts et M. Farre à la porte, et ils auront chacun ce qu'ils méritent. Voilà ce que pensent tous les gens sensés. »

Notre confrère a oublié M^e Martin, qui, lui aussi, a bien droit à l'expulsion, pour la plus grande tranquillité de la ville et la prospérité du commerce.

CLASSE DE 1881.

Le recensement des jeunes gens qui sont appelés, par leur âge, à faire partie de la classe de 1881 devra être terminé, au plus tard, le 31 décembre prochain.

Les tableaux de recensement, ouverts à partir du 1^{er} janvier 1882, devront être publiés et affichés, dans chaque commune, les dimanches 8 et 15 du même mois.

Dans les instructions adressées aux maires à cet effet, il leur est demandé d'avoir soin de faire connaître : 1^o les connaissances en musique des jeunes gens recensés ; 2^o s'ils savent monter à cheval ; 3^o s'ils ont l'habitude de conduire les voitures et de soigner les chevaux.

9^e CORPS D'ARMÉE. — SOUS-INTENDANCE MILITAIRE DE SAUMUR.

AVIS. — En conformité des prescriptions de M. le Ministre de la guerre, les jeunes gens qui désireraient s'engager pour les sections de commis et ouvriers d'administration (catégorie des commis aux écritures des bureaux de l'Intendance militaire), sont informés que les engagements volontaires pour cette catégorie continueront à être reçus jusqu'à nouvel ordre.

Les candidats qui auraient l'intention de concourir devront se présenter devant le Sous-Intendant militaire de l'une des places ci-après : Tours, Poitiers, Niort, Angers, Saumur et Châteauroux, pour y subir les examens prescrits et recevoir, s'il y a lieu, le certificat d'admissibilité.

Les engagements devant être clos dès que l'effectif aura atteint le complet réglementaire, il est de l'intérêt des jeunes gens de ne pas attendre au dernier moment pour se présenter au concours.

Saumur, le 28 octobre 1881.
Le Sous-Intendant militaire,
DAUBERGE.

Des cartes postales avec réponse payée, du prix de 20 centimes, peuvent actuelle-

ment être échangées entre la France et les pays ci-après : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, Honduras (Etat de), Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Perse, Portugal, République Argentine, République de Libéria, Roumanie, Salvador (Etat de), Serbie, Suisse, Turquie, Cuba et Porto-Rico, colonies néerlandaises, colonies portugaises.

A partir du 1^{er} novembre prochain, des cartes postales avec réponse payée, du prix de 20 centimes, pourront également être adressées de France et d'Algérie dans la république orientale de l'Uruguay.

Ces cartes pourront être soumises à la formalité de la recommandation et donner lieu, dans ce cas, à l'émission d'un avis de réception.

Saint-Lambert-des-Levés. — Dimanche dernier, le nommé Julien Arrault, domestique à la ferme de la Pelouse, jeune soldat de la classe 1880, a tenté de se suicider en se tirant un coup de feu à la figure. Il ne s'est heureusement fait que des blessures légères à la figure et à la tête. C'est en peu de temps la deuxième tentative de ce malheureux, qui paraît avoir la tête dérangée.

ANGERS.

Grand-Théâtre. — A la représentation d'avant-hier jeudi, M. Yrac, baryton, a été reçu par 316 oui contre 72 non. M. Lénfant, ténor, a obtenu 168 voix contre 115. L'admission de ce dernier est donc soumise à l'acceptation de l'administration municipale.

POITIERS.

Trente hommes appartenant aux deux compagnies du train d'artillerie du 33^e sont partis mercredi de Poitiers pour l'Afrique.

Par suite de ce départ, ces deux compagnies sont réduites à leur plus simple expression. Le pansage des chevaux est fait par les réservistes. (Journal de la Vienne.)

L'HIVER DE 1884-1882.

Si nous en croyons les divers pronostics qui nous arrivent de toutes parts, nous sommes menacés d'un hiver rigoureusement précoce. Voici quelques indications fournies par l'Observatoire de Saint-Petersbourg :

La date moyenne de la première gelée, d'après les observations des dix dernières années, est, pour Saint-Petersbourg, le 15 octobre. Or, cet automne, c'est le 27 septembre que le thermomètre de l'Observatoire est tombé, pour la première fois, au-dessous de zéro (0,2 à sept heures du matin), donc 18 jours avant la date normale. La date moyenne pour la première neige est, à Saint-Petersbourg, le 14 octobre, et cette année la première chute a été observée le 21 septembre, soit 28 jours avant la date normale.

Des phénomènes analogues ont été constatés, non-seulement dans le midi de la Russie, mais aussi dans nombre de contrées de l'Europe occidentale. Tout le contraire s'est produit en Sibérie. La première gelée a eu lieu à Barnaoul le 20 septembre, deux jours après la moyenne ; à Nertchinsk, seulement le 26 du même mois, cinq jours après la date normale.

Ce qui est curieux à constater, c'est que la première neige est tombée à Odessa le 29 septembre, tandis que, pendant les dix dernières années, la neige la plus précoce y avait été observée seulement le 30 octobre (en 1876).

En automne 1884, la première gelée est survenue à Dorpat, d'après la moyenne, deux jours trop tôt, à Arkangel 8 jours, à Moscou 16, à Saint-Petersbourg 18, à Vilna et à Varsovie 24, à Pinsk 28, à Stavropol 35 jours trop tôt.

La première neige est tombée à Saint-Petersbourg 20 jours trop tôt, à Arkangel 18 jours, à Moscou 19, à Varsovie 26, à Elisabethgrad 44, à Odessa 55 jours trop tôt.

M. Ernest Leyst croit pouvoir expliquer comme suit le phénomène anormal des gelées et de la neige précoces de l'automne 1884. Les gelées précoces de cette année ont été constatées principalement dans le nord-ouest de l'Europe, et partout où il y a eu jusqu'ici en Europe des gelées et de la neige, elles sont survenues beaucoup plus tôt que d'habitude.

La Lanterne d'Arlequin se trouve partout, dans les gares, chez les bons libraires et marchands de journaux. La création de cette intéressante publication hebdomadaire illustrée, à 10 centimes, est heureuse. Elle rend facile et peu coûteuse la propagande des idées de justice et de réparation que nous poursuivons tous avec le même courage et le même dévouement. — La Lanterne d'Arlequin est séduisante par son aspect et commode par sa forme. Elle se vend 10 centimes et elle fait des conditions avantageuses à ceux de nos amis qui la demandent par nombre pour la propager.

Sommaire du n° 31 : Les perplexités d'Arlequin ; le nez de M. Ferry ; le tribunal des charcutiers ; les trois grâces ; pauvre France ! (gravure) ; lettre des invalides à Farre ; élections sénatoriales ; les adieux du ministère ; l'enfantement du ministère ; choses et autres ; la chanson des turcos ; courage civil ; conseils pratiques.

Nouvelles à la main.

On parle de la nouvelle Chambre. — J'ai fait le compte, dit l'un. On y a envoyé cinquante-trois médecins. — Faut-il qu'elle soit déjà malade !

Dialogue de l'avenir. — Dis donc, Polyte, où que tu vas comme ça ? — Chez le percepteur, toucher ma pension. — T'as donc la médaille militaire ? — Non, je suis « victime ».

Un républicain doctrinaire demandait à un de nos confrères qu'elle était son opinion politique. — Ma foi, je l'ignore ; tout ce que je sais, c'est que je ne suis ni avec les malhonnêtes gens, ni avec les imbéciles. — Je m'en doutais, répliqua notre doctrinaire, en pinçant les lèvres, vous êtes de l'opposition.

Deux braves paysans sont attablés devant une brasserie et lisent un journal, en fumant : — Comment est-il resté si longtemps loin de l'Algérie, M. Albert Grévy ? demande l'un. — Il tirait des lapins. — C'était peut-être pour s'habituer au bruit des armes à feu.

Une dame lisait Monte-Cristo. Elle égare le volume et sonne sa bonne. — Julie ? — Madame. — Avez-vous vu Monte-Cristo ? — Non, madame, je n'ai vu monter personne.

Un lycéen se présente au chef des huissiers du Palais-Bourbon : — Papa m'envoie pour vous dire de lui marquer sa place à la Chambre. — Quelle opinion a-t-il ? — Il ne sait pas encore.

Un indiscret pose à un de ses amis quelques questions, au sujet de ses affaires. — Pardon, lui dit alors l'interrogé, vous qui êtes un mélomane, savez-vous la différence qu'il y a entre mes affaires et la Dame Blanche ? — Non. — Eh bien, c'est que la Dame Blanche vous regarde... et que mes affaires ne vous regardent pas !

Entre Marseillais : — L'activité qu'on dépense à la maison, c'est à n'y pas croire. J'arrive l'autre jour chez mon père ; on commence les vendanges... Deux heures après, le vin était en tonne. — Chez le mien, dit l'autre négligemment, le vin s'y met tout seul.

A un Marseillais, qui est en train d'achever un énorme gigot : — Comment, vous pouvez manger un gigot pareil, à vous tout seul ? — Le Marseillais, avec modestie : — Il y a des fois où je laisse l'os !

On cause entre Marseillais des dernières tempêtes : — Moi, dit l'un, j'ai été saisi par la bourrasque sur la Cannebière et entraîné si loin, si loin, que zé ne me suis retrouvé qu'à Lestaque. — Té, répond l'autre Phocéen, c'est pas bien fort, car, moi qui vous parle, dans le grand ouragan de septante-six, j'ai été poussé jusqu'à Tarascon !

CONSEILS ET RECETTES.

Remède contre la migraine. — Un cultivateur nous a donné un remède contre la migraine.

On remplit une cruche de grès aux deux tiers d'eau bouillante et on y jette un bon gobelet de vinaigre. On expose alors son visage à la vapeur de l'eau, la tête recouverte d'une serviette dont les bords entourent le goulot de la cruche. On reste ainsi un grand quart d'heure,

puis on s'essuie bien, on se couche, on évite l'air froid.

La migraine, si intense soit-elle, est dissipée complètement.

Un ou deux verres d'eau fraîche pris le matin, au saut du lit, avant le premier repas, font presque toujours l'effet d'une bonne purge, sans occasionner la moindre colique. J'engage les gens qui se trouvent plus resserrés qu'ils ne le voudraient à user de mon remède. Il est excellent et ne coûte pas un liard. Trouvez-moi un apothicaire qui donne de bonnes drogues à ce prix !

Un vieux médecin.

BOURSE DE PARIS

DU 28 OCTOBRE 1884.

Rente 3 0/0	84 10
Rente 3 0/0 amortissable	85 25
3 0/0 amortissable (nouveau)	83 95
Rente 4 1/2	111 50
Rente 5 0/0	116 30

RÉCRÉATIONS INTELLIGENTES.

La mode est aux jeux d'esprit, surtout aux amusements basés sur la littérature, l'histoire et la science. Achetez donc les *Récréations intelligentes*, de Ch. Ferrand (un vol. in-18 Jésus ; prix 75 centimes), vous y trouverez des distractions de tout genre, moins banales que les jeux de société ou les tours de cartes.

Adressez 75 centimes en timbres-poste à M. Ferrand, éditeur à Besançon (Doubs).

N.-B. — M. Ferrand est également l'éditeur du *Journal des Curieux* et du *Dictionnaire des Curieux*.

Un grand nombre de personnes s'adressent à la *Société française financière*, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, soit pour lui demander d'accepter des fonds en dépôts, soit pour lui donner des ordres d'achat de ses titres à terme.

Nous sommes priés d'informer nos lecteurs que la *Société Française Financière* ne reçoit pas de dépôts et que ses titres ne se négocient qu'au comptant. Cet établissement financier, qui existe depuis dix ans, ne se livre à aucune opération de spéculation pouvant faire courir des risques à ses actionnaires. Le cours élevé de ses actions est basé sur les dividendes qu'il distribue régulièrement depuis longtemps, et qui n'ont jamais été moindres de 60 fr. par an. Ils ont été de 70 fr. pour le dernier exercice, et ils atteindront probablement 80 fr. cette année. Un revenu assuré de huit pour cent justifie amplement le cours d'environ 1,000 fr. inscrit à la cote officielle.

Le Jeune Age Illustré.

Plusieurs abonnés nous consultent au sujet d'un bon et intéressant journal pour les enfants. Nous recommandons et conseillons le *Jeune Age illustré*, qui se distingue tout particulièrement par la beauté et la variété de ses illustrations confiées aux artistes de Paris les plus en renom ; par l'attrait de sa rédaction qui embrasse tous les sujets : Chroniques, Causerie, Récits, Voyages, Légendes, Contes, Apologues, Rébus, Devinettes ; par la richesse et le nombre de ses Primes, qui consistent en livres et objets d'enfants d'un choix et d'un goût toujours exquis.

Le *Jeune Age illustré* paraît tous les samedis (format in-8° à deux colonnes, 16 pages, 10 francs par an), sous la direction de Mademoiselle LÉLIDA GROFROY, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

29, Rue Saint-Jean, Saumur.

La Chambre syndicale des Agents de change de Paris vient d'admettre, à partir de lundi prochain, aux avantages de la cote officielle, les 20,000 actions de l'Union Immobilière dont la Banque de Prêts à l'Industrie a fait l'émission il y a six mois, donnant ainsi une nouvelle preuve de la confiance qu'inspirent les affaires entreprises par cette Société.

LA COMMISSION de la Loterie Nationale Algérienne ayant appris que des billets se vendaient au-dessus d'un franc, croit devoir informer le public qu'on pourra toujours se procurer des billets au prix de un franc, au siège de la Loterie, 13, rue de la Grange-Batelière, Paris.

La Commission a la satisfaction de pouvoir annoncer qu'en six semaines de vente, elle a déjà écoulé la moitié de ses billets, soit 2,500,000, ce qui permet d'espérer que le tirage aura lieu à une date prochaine.

S^{té} GÉN^{le} DE LAITERIE

La Société Générale de Laiterie, association des Laitiers en gros de Paris, a inauguré un excellent système pour démontrer sa prospérité et permettre à ses actionnaires de contrôler la marche ascendante de ses opérations. Elle publie ses recettes chaque semaine.

Du 3 avril au 22 octobre, c'est-à-dire pendant l'été, qui est la morte-saison pour le commerce du lait, les recettes de la Société se sont élevées à

7,492,822 fr. 14 c., soit environ 260,000 fr. par semaine et 37,000 fr. par jour.

Pour la saison d'hiver, les recettes seront beaucoup plus considérables.

Avec de pareilles recettes, il n'est pas surprenant que les actions montent. On les recherche en ce moment aux environs de 630 fr., et on prévoit des cours beaucoup plus élevés.

M^{me} YVARD, professeur de piano, ancienne élève de M^{me} KERNEIS, et désignée par elle à M^{me} la Supérieure de la Retraite pour lui succéder au pensionnat, donne aussi des leçons en ville.

S'adresser chez M^{me} YVARD, montée du Fort, n° 12, ou à la Retraite.

UNE DEMOISELLE, munie de son brevet supérieur, désire donner des leçons de français.

S'adresser Grand'Rue, n° 55, à Saumur, tous les jours, de 2 heures à 4 heures, excepté le dimanche.

Plus d'ASTHME



SUFFOCATION et TOUX

Indication gratis franco. Ecrire à M. le C^o CLERY à Marseille.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. »

Cure n° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYCLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure n° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure n° 100,180. — Ma petite Marié, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à SAUMUR, COMMON, 25, rue Saint-Jean ; GONDRAND, BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

AUX FABRIQUES DE FRANCE

Rue Saint-Jean, n° 6, Saumur - MEXME FRÈRES - Rue Saint-Jean, n° 6, Saumur

MARDI 1^{er} NOVEMBRE 1881

EXPOSITION

NOUVEAUTÉS PARUES

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUS, notaire.

Le dimanche 20 novembre 1881, à midi.

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Appartenant à M. ROBIN-MUSSET.
1° En totalité ou par lots, UN GRAND MORCEAU DE VIGNE, entouré de murs, situé à Terrefort, commune de Baigne, d'une contenance de 5 hectares environ;
2° Et UNE MAISON, située à Saumur, rue projetée de la rue de Bordeaux.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Commune de Dampierre.

Au Coteau-Bizeau, MAISON, composée de deux chambres basses, deux chambres hautes, deux caves avec pressoirs, jardin avec puits, servitudes.

Cinq ares de vigne, sur les Buttes.
Cinq ares de vigne, aux Châtagniers.

Cinq ares de vigne, entre les Deux-Voies.

Cinq ares de vigne, au Clos-Millet. Dépendant de la succession de Michel Joly.

S'adresser audit notaire. (593)

Etude de M^e AUROYER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

MAISON

Avec Jardin.

Située à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 12.

S'adresser à M^e AUROYER, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UN APPARTEMENT

Situé au 1^{er} étage, avec grand balcon, rue Nationale et place du Roi-René.

S'adresser à M. BRILLATZ, pharmacien, rue Nationale. (689)

A VENDRE

MOTTES

POUR CHAUFFAGE.

Prix, rendus à domicile, 15 fr. le mille.

S'adresser à M. GUILLEUX-CLAIN, tanneur, rue de la Basse-Ile, Saumur.

Etude de GUÉRET, notaire à Brain-sur-Alloues.

ADJUDICATION

De bail et du droit de chasse sur les landes communales de La Breille.

Le dimanche 30 octobre 1881, à midi, aux Loges, commune de La Breille, en la demeure du sieur Boucher, M^e Guéret procédera à l'affermement, par voie d'adjudication, des biens ci-après :

1° Une maison avec ses dépendances, à l'Etang-des-Bruns, et 13 hectares de terre et lande, dans le tenant, ci..... 13 hect.

2° Et le commun, appelé la Lande-des-Loges, contenant environ 112 hectares, en un tenant, divisé en 19 lots, ci..... 112 hect.

Total des contenance : cent vingt-cinq hectares. - 125 hect.

Le même jour, M^e GUÉRET affermera, pour cinq ans, du 1^{er} novembre 1882, le droit de chasse sur lesdites propriétés, sur la mise à prix de 50 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GUÉRET. (675)

Etude de M^e AUROYER, notaire à Saumur.

Lundi 14 novembre 1881, à une heure du soir, en l'étude de M^e AUROYER.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

D'UNE

MAISON

Appartenant aux héritiers Voisin, Située à Saumur, rue du Temple, n° 34.

Mise à prix : 18,000 fr.

Facilités de paiement. Entrée en jouissance immédiate.

COMPAGNIE ARDENNAISE

DES

PORTEURS DE LA MEUSE

MISE EN VENTE

De 2,000 Actions entièrement libérées AU PAIR DE 500 FRANCS SANS MAJORATION

AU

COMPTOIR FINANCIER ET INDUSTRIEL

DE PARIS

28, rue de la Victoire, à Paris

Et dans ses Succursales départementales

Traffic prévu pour 1882 : 100,000 tonnes. Augmentation assurée de 50,000 tonnes dans un délai très-rapproché.

Bénéfices nets : 200,000 fr.

Intérêts à 5 0/0 compris dans les frais généraux.

Dividende complémentaire de 3 à 6 0/0 au début, de 10 0/0 dans quelques années.

REVENU PROBABLE DE L'ACTION : 40 A 60 FR.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

38. 14.78. 27. 43. 92. 80. 103.
Mesures : 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e

A VENDRE

CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant parfaitement. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Grand assortiment de plant d'arbres forestiers. Spécialité de peupliers suisses et d'Italie. Plant de 3 ans, d'une beauté remarquable. Tous les plants sont vendus rendus à domicile et à des prix tout à fait modérés. S'adresser à M. MARCHEAU, pépiniériste à Brain-sur-Alloues (Maine-et-Loire). (670)

ON DEMANDE UN COMMIS

aux écritures, de quinze à seize ans. S'adresser au bureau du journal.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par M. Robbe, docteur homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures et par correspondance. (Affranchir.)

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSENNERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

Nota. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

PHARMACIE NORMANDINE

11 et 13, Rue Saint-Jean

SAUMUR

M. NORMANDINE prévient le public que, désormais, il tiendra la droguerie médicinale et pour les arts.

Herboristerie, spécialité pour vétérinaires.

Comme toujours, les produits vendus seront de premier choix, à des prix très-modérés.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN CHÊNE SCULPTÉ

SPECIALITÉ DE SALLE A MANGER

Exécution sur plans et croquis.

H. HARDY

A la Levée-Neuve (Croix-Verte),

SAUMUR

On demande un apprenti.

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées.

S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

Saumur, imprimerie de P. GODBT.

AU PRINTEMPS SAUMUR

PRINTEMPS-SOUVENIR

Loterie des Bébés.



COMPTOIR

DES

VÊTEMENTS D'ENFANTS

Pendant tout le cours de la présente Saison d'Hiver, et afin que notre Jeune Clientèle conserve le souvenir de l'organisation du Comptoir des Vêtements d'Enfants, il sera remis par notre Caisse à toutes les petites Demoiselles qui en feront la demande, un Ticket leur donnant droit de participation à la Tombola d'une POUPÉE DE GRANDEUR EXCEPTIONNELLE et d'une GRANDE ÉLÉGANCE, qui sera tirée

Fin Décembre prochain.